



## Cumul emplois privé-public

Par **ALEX**, le **14/07/2008** à **18:24**

Bonjour,

Salarié dans le privé (mécanicien auto), j'ai effectué durant cette année le remplacement d'un enseignant dans ma branche d'activité en LEP: contrat de vacataire de 200 heures avec l'autorisation de ma direction pour réduire mon temps de présence dans l'entreprise .

Ce remplacement étant terminé, l'Education Nationale me propose un nouveau contrat pour la rentrée en tant que contractuel soit 15 heures hebdomadaires en Lep .

Dois-je informer l'Education nationale si je désire de nouveau cumuler ces 2 emplois ? d'autre part, du fait de ce statut de Contractuel, en ai-je le droit ?

merci